



Retraite trop faible

Par **Baroin**, le **10/11/2019 à 19:48**

Bonjour,

je vais faire simple,j'ai 63 ans,je touche depuis un an une retraite de 460,00 euros en France !!!

j' habite en Allemagne où je devrais toucher dans 2 ans une retraite de 180,00 euros

Total : 640,00 euros

Je précise que j'ai travaillé comme Conjoint-collaborateur de ma femme pendant plus de 20 ans sans savoir qu'elle n'avait pas cotisé !!!! D'où ma faible retraite en France ...

Vu que j'habite en Allemagne,je n'aurais pas droit à L'Aspa et je n'ai pas les moyens de déménager de toute façon

En ce moment,je travaille,1000 euros net ... mais après ????

Que puis je faire ???? L'équivalent de l'Aspa ici est réservé aus allemands à ce qu'on m'a dit !!!

Merci

Par **Visiteur**, le **10/11/2019 à 20:28**

Bonjour

L'ASPA est payée aux résidents Français, mais que vous soyez ressortissant d'un pays tiers ou ressortissant communautaire ou assimilé (UE, EEE ou Suisse), les conditions d'obtention de l'ASPA sont les mêmes,.

Vous faire confirmer officiellement si en Allemagne, les ressortissants de l'UE n'en bénéficieraient pas.